

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

du mercredi 5 avril 2017

Sous la présidence de Monsieur le Maire : Hervé HERTAULT.

Présents : Hervé HERTAULT, Antoine OSTER, Louis PERDOMO, Nicolas JUMEAUX, Claire FERTE, Michèle LEROY, Ludovic JOVENE, Jean-Pierre METTENDORFF, Bernard LEVEQUE, Virginie LOFFI, Dominique FIQUET, Thierry SANCHEZ, Véronique LUSARDI.

Absents :

Jean-Marc KOWALSKI (pouvoir à Dominique FIQUET).

Christian MAUPEU (pouvoir à Hervé HERTAULT)

Secrétaire de séance : Véronique LUSARDI.

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 mars 2017.

Le Conseil approuve le Compte Rendu de la précédente réunion.

2) Point sur la fiscalité de la Communauté de Communes de Retz en Valois.

Deux communes n'ayant pas délibéré favorablement pour la méthode de

"Neutralisation budgétaire et Fiscale", c'est le principe de droit commun qui a été adopté par

La Communauté de Communes soit le "Taux moyen pondéré". Les taux 2017 seront votés ce

vendredi 7 avril, l'objectif annoncé est de ne pas les augmenter.

Taux qui seront proposés au vote du conseil communautaire

	taux 16 CCPVA	taux 17 CCRV
TH	5,54%	7,81%
FB	2,99%	1,24%
FNB	8,99%	5,56%
CFE	4,65%	21,00%
TEOM	11,50%	11,50%

La TH intègre 4.02% transféré de la commune ($7.81\% = 3.79\% + 4.02\%$)

L'augmentation de la CFE sera lissée sur 7 ans et en partie compensée par la baisse du FB.

3) Finalisation du Budget 2017. (voir document joint)

Suite à la présentation du pré-budget étudié lors du conseil municipal du 17 mars, quelques ajustements en fonction des derniers montants connus ont été effectués:

En dépense SDIS 25604

En recette : indemnité de compensation de la CC 79 439 € (compense le transfert de la CFE, de la CVAE et de 4.02% de la TH à la CC)

Le montant des dotations est estimé à 119000 € (contre 127341 € perçus en 2016)

Les membres du conseil municipal votent le budget équilibré en dépense et recette pour un montant de 603545 € en fonctionnement (dont 146017 € de virement à la section d'investissement)
Et 384568 € en investissement, à l'unanimité.

4) Vote des taux d'imposition de la commune.

Le maire présente les objectifs budgétaires pour 2017 et entre autre la volonté de maintenir un résultat de fonctionnement autour de 100000 € pour financer les projets sans augmenter l'endettement.

Le montant de fiscalité nécessaire à l'équilibre du budget est de 129735 €

Il ne sera pas nécessaire d'augmenter les impôts communaux pour obtenir ce montant.

Le Maire propose les taux suivants:

TH : Taxe d'habitation 10,26 % (rappel 2016 14.28% dont 4.02% transféré à la CC en 2017)

FB : Foncier bâti 8,26 %(rappel 2016 8.26%)

FNB : Foncier non bâti 26,32 % (rappel 2016 26.32%)

Ces taux généreront une légère baisse des impôts communaux.

Les bases augmenteront de 0.4%.

Les taux sont votés à l'unanimité

Prochaine réunion du Conseil Municipal

Vendredi 12 mai 2017 à 20h30 à la Mairie de Berny-Rivière.

Dimanche 14 mai 2017 Journée plantation

1 er mai Brocante